CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du jeudi 13 novembre

Présidence de M. Floquet, président

LE BUDGET DE 1891

La Marine

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1891.

M. Camille Raspail. — Le rapport de M. Gerville Réache sur le budget de la marine a ému le pays, car il constate que notre marine, dans le rapport des unités, est inférieure à ce qu'elle était en 1871.

Il y a tout un parti qui demande la suppression des arsenaux et qui voudrait sacrifier à l'industrie privée les constructions des arsenaux.

Je suis partisan du maintiu des arsenaux dont les services seraient précieux en cas de guerre.

Les travaux confiés à l'industrie privée n'ont pas donné tout ce qu'on attendait d'eux ; on se rappelle la perte du torpilleur 110, qui en venait, de l'industrie privée.

Après avoir critiqué, au milieu de l'inattention générale, les divers services de la marine, M. Raspail réclame les réformes indispensables pour arriver à des économies et particulièrement l'évacuation du Tonkin.

M. l'amiral Vallon. — Je ne viens pas proposer de réduire le budget de la marine, mais je pense qu'avec une dotation de deux cents millions par an, on peut avoir une flotte à la hauteur de sa mission. (Très bien ! très bien).

Le vénéré et honorable amiral Dompierre d'Hornoy a reconnu lui-même qu'à une marine nouvelle, il fallait des institutions nouvelles. (Très bien ! à droite.)

L'orateur, très applaudi, signale des économies.

Qu'on supprime les bâtiments-transports et qu'on en fasse des casernes et des hôpitaux dans les colonies.

Qu'on se serve des paquebots du commerce.

Il y a trois ans, on disait à cette tribune : Nous sommes prêts pour l'attaque dans la Méditerranée et pour la défense dans l'Océan. »

Depuis cette époque des progrès ont été faits, cependant bien des choses manquent encore.

Pour réaliser tous les progrès, il faut de l'argent et cet argent on le trouvera dans des économies.

La marine avant tout a besoin d'avoir un conseil supérieur organisateur, réformateur, mais M. le ministre, sous ce nom, a composé une commission irresponsable et impuissante (Très bien, très bien, à droite).

En tête des réformes nécessaires, se place la spécialisation des arsenaux.

La question de la suppression de l'idscription maritime, qui vit en grande partie sur sa réputation et sert surtout à entretenir doucement un personnel nombreux, devrait être étudiée avec soin.

Je sais qu'en parlant du personnel, je vais m'exposer à beaucoup d'animosités, mais j'ai trop le sentiment de mon devoir comme Français, comme marin, comme député, pour hésiter dans l'expression de ce que je crois la vérité. (Applaudissements.)

La séance est suspendue à cinq heures, sur la demande de l'orateur.

La séance est reprise à 5 heures 20.

M. l'amiral Vallon. — Après 1870 on a sacrifié le personnel de la marine.

Il est temps de revenir aux cadres de 1870.

Il faut surtout dégager l'avancement de faveur, de façon à ce que tout bon serviteur de l'Etat soit certain d'arriver. (Applaudissements à droite.)

L'amiral Vallon s'attaque avec vigueur au commissariat de la marine dont il signale la comptabilité embrouillée, à plaisir, et demande la simplification de paperasseries inutiles, et l'amélioration du sort des petits employés par la suppression des grands emplois inutiles.

L'orateur termine en signalant plusieurs réformes, et demande le rattachement des troupes de la marine à la guerre.

Ces réformes sont possibles, dit il, si le ministre, devant la coalition des intéressés, sait au besoin, risquer son portefeuille.

Pais il réclame la nomination d'une commission parlementaire d'études.

Mais, si la Chambre hésite devant la routine, tout sera fini pour longtemps, car, maintenant, l'heure est propice et digne du Parlement.

La séance est renvoyée à demain pour la réponse du ministre.

Séance levée à 6 h. 45.

NOUVELLES DU JOUR

Le scandale de Toulon

Toulon, 13 novembre. — M. Augier, secrétaire de M. Fouroux, qu'on soupçonne d'avoir fait disparaître des papiers compromettants, a été confronté avec Mme Audibert.

Leurs déclarations n'ont pas été conformes.

D'autres témoins ont été entendus au sujet du prétendu complot politique que M. Fouroux dit avoir été ourdi contre lui.

L'enquête sera terminée avant la fin de la semaine et le dossier remis à la chambre des mises en accusation d'Aix.

Toulon, 13 novembre. — Notification a été faite aujourd'hui à M. Fouroux de l'arrêté préfectoral le suspendant de ses fonctions de maire.

Le prince royal et la princesse royale de Danemarck à l'Elysée

Paris, 13 novembre. — Ce soir a eu lieu, à l'Elysée, le dîner offert au prince royal et à la princesse royale de Danemarck.

M. de Morenheim ambassadeur de Russie assistait à ce dîner qui comptait 30 couverts.

La note officieuse dit que la réception a été digne d'une des familles souveraines les mieux apparentées de l'Europe. Une soirée musicale réservée aux convives a suivi le repas.

Le discours du cardinal de Lavigerie et la Chambre

Paris, 13 novembre. — Le discours du cardinal de Lavigerie a été diversement apprécié.

Quelques députés conservateurs trouvent que le moment choisi par le cardinal n'est peut être pas opportun, au lendemain de la discussion sur le budget des cultes au cours de laquelle l'attitude du gouvernement et de la majorité à l'égard du clergé n'avait pas paru précisément conciliante.

D'autres estiment que le cardinal ne s'est pas arrêté à des considérations de cette nature, et que, sans se désintéresser de l'ensemble de la politique, il en néglige complètement les détails et les petits côtés.

Le naufrage du « Serpent »

Londres, 13 novembre. — Il a été constaté, dans les bureaux de l'Amirauté, que plus de 176 hommes se trouvaient à bord du *Serpent*.

Madrid, 13 novembre. — On a trouvé sur la plage quelques épaves du *Serpent* ; elles ont été recueillies par les autorités. Les trois matelots qui ont échappé à la mort, se sont blessés sur les rochers en cherchant à gagner la terre. Des secours leur ont été donnés.

Suivant une dépêche privée, les survivants auraient déclaré que le croiseur avait subi des avaries pendant la traversée.

Un triple assassinat

Blois 13 novembre. — Un triple assassinat, dont le mobile est le vol, a été commis à Bouffry, un petit village près de Droué. M. et Mme Rebours et leur fille ont été frappés à coups de serpe et assassinés. Il leur a été enlevé à peu près 600 fr. en espèces.

Nouvelles révélations de M. Stanley dans l'affaire Bartillot-Jameson

Londres, 13 novembre. — Le *Times* vient de recevoir de M. Stanley une nouvelle liasse de documents importants dont il commencera la publication demain et qui comprennent : 1° le texte même du premier rapport du Dr Bonny sur les désastres de l'arrière-garde ; 2° la déclaration écrite d'Assad-Faran sur l'affaire de cannibalisme reprochée à M. Jameson ; le *log-book* (journal du camp) tenu par MM. Bartilot, Jameson et Bonny eux-mêmes du 11 juin au 20 août 1888.

D'autre part, la veuve Jameson a adressé une nouvelle lettre au *Times* dans laquelle elle reconnait que l'album de son mari contient six dessins représentant une scène antropophagique, mais affirme qu'il n'assista jamais à cette scène, accomplie à 500 milles de Yambouya, et simplement dessinée par lui d'après les récits de témoins oculaires.

La révolte dans le Honduras

New-York, 13 novembre. — Une dépêche de San-Salvador annonce que le général Bogran a télégraphié au général Exeta, en lui avouant qu'il était obligé d'évacuer sa capitale et d'établir le siége du gouvernement à Jamara.

Le général Bogran ajoute qu'il a rompu les lignes du général Sanchez à Tegucigalpa après un combat acharné.

Il paraît que le général Exeta restera neutre.

Réunion plénière des droites

Paris, 13 novembre. — La réunion plénière des droites a eu lieu hier sous la présidence de M. de la Rochefoucault.

Le baron Reille combat la proposition de M. Leteillier, tendant à donner aux officiers d'administration la correspondance des grades.

La réunion approuve cette manière de voir.

M. de Montfort développe sa proposition relativement à l'impôt mobilier personnel, auquel sont assujettis les officiers sans troupes.

La question, en ce qui concerne les officiers brevetés du service d'état-major, constitue une iniquité flagrante et injustifiable.

La réunion s'associe complètement à cette proposition.

M. de la Ferronnays rend compte d'un amendement qu'il a déposé pour que les correspondances de toutes sortes, échangées par la poste, ne soient plus assujetties à une surtaxe quand elles ne sont pas affranchies ou qu'elles le sont insuffisament.

Il explique que la surtaxe actuellement perçue a le caractère d'une véritable amende qui n'a plus sa raison d'être aujourd'hui où l'insuffisance d'affranchissement résulte, pour ainsi dire toujours, d'un oubli involontaire ou même de la misère.

La réunion, à l'unanimité, s'associe à l'amendement de M. de la Ferronnays.

Le tarif général des douanes

Paris, 13 novembre.— MM. Develle, Tisserand, Pallain ont été entendus par la sous-commission des produits animaux sur les amendements de MM. Viger, Bigot et Lavertujon, tendant à augmenter les droits sur les poulains, et tendant à établir la taxation au poids sur les porcs et à établir une taxe unique sur les animaux adultes de race bovine.

M. Pallain a vivement insisté pour que la sous-commission n'augmente pas les difficultés que le service de la douane aura pour établir le droit au poids pour les bestiaux, en étendant cette taxation aux autres espèces taxées à la tête.

M. Develle maintient énergique les chiffres du projet du gouvernement.

La commission se réunira samedi pour prendre de nouvelles résolutions.

La sous-commission des produits fabriqués s'est réunie sous la présidence de M. Méline ; elle a examiné le tarif relatif des industries de la poterie et de la verrerie.

Elle a décidé en principe le relèvement des droits sur les verres à vitre et les bouteilles ; elle accepte l'amendement de M. Berger, tendant à l'établissement d'un droit sur les lampes incandescentes.

La sous-commission a nommé M. Boucher rapporteur.

L'Italie et la triple-alliance. — Discours de M. Cavallotti

Milan, 13 novembre. — Hier soir, M. Cavallotti a prononcé, à un banquet électoral, un discours très applaudi contre la triple-alliance.

Il a démontré que les conditions économiques de l'Italie n'ont fait qu'empirer depuis le gouvernement de M. Crispi et la triple-alliance qui sert des intérêts non-italiens.

La richesse nationale a diminué d'un milliard en trois ans.

L'Italie est le pays le plus chargé d'impôts de l'Europe.

Le naufrage du « Serpent » — 274 victimes

Madrid, 13 novembre. — Une dépêche de la Corogne annonce que 274 personnes de l'équipage du croiseur *Serpent* se sont noyées dans le naufrage.

Trois matelots ont abordé à la plage de Camarinas, petit port à 70 kilomètres de la Corogne.

Ils disent que tout l'équipage a péri ; cependant jusqu'à présent on n'a recueilli à la côte que quatre cadavres.

Les opérations de M. Mary-Raynaud Emprunt de Mâcon

Paris, 13 novembre. — Le *XIXe Siecle* raconte en ces termes la dernière opération financière de M. Mary-Raynaud, récemment élu député républicain de Saint-Flour :

« On se rappelle peut-être qu'au mois de septembre dernier les journaux financiers annoncèrent que la ville de Mâcon venait de traiter avec Mary-Raynaud pour un emprunt de 541,945 francs.

» Comment le maire de Maçon, M. Thévenin, — son nom mérite de passer à la postérité ! — avait-il pu se commettre et commettre la ville qu'il administre avec ce repris de justice ? C'est ce que nous ne nous chargeons pas d'expliquer.

» Ce qui est certain, c'est que le traité est du 30 septembre, et que le 5 des affiches annonçant l'émission publique de 1.500 obligations de la ville de Mâcon couvraient les murs de Paris, de Mâcon et de toutes les villes de France.

» En même temps, des annonces paraissaient à la troisième page des journaux : Emprunt de la ville de Macon, etc., et plus bas : *Les souscriptions seront reçues à la Banque d'Etat.*

» Or, pour être valable, le traité intervenu entre le maire de Mâcon et le repris de justice Mary-Raynaud devait être comme tous les traités du même genre, être approuvé par le ministre de l'intérieur. Mais Mary-Raynaud n'est pas homme à s'arrêter à de pareilles minières. Il avait sans doute besoin d'argent pour son élection. Son traité est du 30, l'émission est annoncée dès le 5, et le 5, le dossier est encore à la mairie de Mâcon. C'est le 9 seulement qu'il est transmis à la préfecture, et, à l'heure qu'il est, le ministre de l'intérieur n'a pas encore donné son autorisation.

» La donnera-t-il ?

» En tous cas, ce n'est pas à la ville de Mâcon, c'est au financier Mary-Raynaud que les souscripteurs ont prêté leur argent.

» Ce nouvel exploit du directeur de la Banque d'Etat mériterait d'être ajouté à ceux que nous a révélés le rapport de M. Jacquemin. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE CRIME D'ASCQ

Mise en liberté de Plucquet

Jeudi matin, les magistrats instructeurs se sont transportés de nouveau à Ascq. Ils se sont rendus immédiatement à la maison Celle, où Plucquet venait d'être amené par la gendarmerie de Lannoy.

Le parquet, la gendarmerie et Plucquet sont allés aussitôt à l'endroit que l'inculpé désignait pour être celui où il avait passé la nuit. C'est une maison abandonnée et tombant en ruines sur la route de Lille à Tournai. Tout le monde peut y pénétrer sans difficulté.

On a retrouvé, en effet, la place où il s'était étendu et un sou qui avait glissé de sa poche. Sa casquette avait été ramassée mardi matin par un ouvrier forgeron d'Ascq.

Près de cette masure, il y a des épines semblables à celles que l'on a retrouvées sur la veste de Plucquet.

Le parquet revint au presbytère pendant que le docteur Delebord allait examiner la blessure que Plucquet portait au poignet. Il constata qu'elle provenait évidemment d'une chute sur des épines.

Les magistrats, revenus à la maison Celle, mirent en liberté Plucquet, contre lequel aucun mandat d'amener n'avait encore été lancé.

Il pleurait de joie comme la veille il avait pleuré de crainte. Il se souviendra de cette leçon lorsqu'il lui viendra la tentation de boire un verre de trop. M. Mornave lui fit alors une semonce dont il n'oubliera jamais les termes ni les circonstances.

Au presbytère

Les perquisitions de jeudi matin ont fait retrouver une somme de 200 francs dans la chambre de la bonne. Il est donc certain maintenant que la somme volée n'atteint pas cent francs.

On a acquis le conviction que le tisonnier, qui a servi à ouvrir le volet, n'appartenait pas à la maison. Le parquet prie instamment la personne à qui il aurait été volé de l'en avertir sur-le-champ. En voici le signalement ; longueur, 0 m. 47 c. avec une courbe serpentante de 0 m. 10 c., il est terminé par un crochet ordinaire avec bout aplati ; grosseur 0 m. 035 mm. C'est vraisemblablement un tisonnier de cuisine.

On a annoncé ce matin à M. le curé la mort de *Rosine Marescaux, après l'avoir préparé par des* détails successifs. Il en a éprouvé une violente douleur.

C'est M. le vicaire Pattyn qui a été chargé de cette délicate mission.

La nuit dernière, M. le curé fut saisi de frayeur plusieurs fois ; il recommandait à chaque instant de bien fermer les portes.

Sa blessure est en bonne voie de guérison, mais il éprouve une grande faiblesse. Maintenant qu'il a supporté l'émotion la plus forte, il est à espérer qu'il sera bientôt rétabli.

Le cadavre de Rosine Marescaux est déposé chez son neveu. Elle sera enterrée aujourd'hui à 10 heures du matin.

Mgr l'archevêque de Cambrai a envoyé un de ses vicaires généraux, M. le chanoine Massart, près de M. Dillies.

L'arrivée de M. Massart a fait une diversion heureuse sur l'esprit de M. Dillies.

Les derniers indices

Le parquet a pris le train de 11 h. 40 pour revenir à Lille. De son coté la gendarmerie est retournée à Lannoy. Il semble qu'on n'ait plus aucune trace.

Pour être exact, nous voulons rapporter les bruits qui courent dans le village.

Les uns soupçonnent le mendiant qui a rôdé à Rosine à la porte de l'église. M. le curé n'a jamais eu d'autre avis.

Ce mendiant est connu. Il habite une ville voisine où il passe pour être un mauvais sujet.

On le dépeint comme étant âgé de 40 ans, ayant une figure plate, le regard en dessous, l'os facial saillant. Il est ordinairement coiffé d'une vieille casquette et vêtu d'un paletot gris-roux.

On désigne également, à l'instruction, un individu de la pire espèce, déjà plusieurs fois condamné pour vol et sorti récemment de la maison centrale de Loos. Il a été vu se promenant à Ascq lundi après-midi, en voiture avec un cabaretier de Lille.

Il portait un chapeau mascotte et il est grand. Ceci a quelque rapport avec la déposition de l'employé de la gare de Fives. L'individu a habité Ascq autrefois ; il n'a pas maintenant de domicile fixe.

Après avoir mesuré de nouveau les traces de pas relevées dans le jardin, il paraît que deux individus s'y seraient introduits ; il y a notamment des empreintes de talons plus grandes les unes que les autres.

Enfin, pour ne négliger aucun détail, les malfaiteurs ont laissé une bougie entière dans le petit salon ou le repas a été pris. Le garde-champêtre d'Ascq recherche en ce moment si elle ne leur a pas été vendue dans la commune.

Espérons que des efforts réunis du parquet, de la gendarmerie et du garde-champêtre, il s'échappera enfin quelque lumière. Il serait déplorable qu'un pareil crime restât impuni.

Les funérailles de Rosine Marescaux

Les funérailles de Rosine Marescaux ont eu lieu, comme nous l'avons annoncé, vendredi matin à 10 heures, en l'église d'Ascq. Le corps était déposé chez le neveu de la victime, M. Rivière, rue de l'Eglise. La maison était décorée extérieurement de tentures bleues à franges d'argent. Une magnifique chapelle ardente avait été disposée dans une pièce attenante au magasin.

Toutes les autorités d'Ascq, M. le sénateur Pajot, et le village entier, pourrions-nous dire, assistaient à cette triste cérémonie. Des jeunes filles précédaient le cercueil, portant de belles couronnes offertes par M. le curé, par les habitants d'Ascq, par la famille Dillies de Roubaix, et par les parents de Rosine Marescaux.

La messe a été dite par M. le curé d'Estourmel, près Cambrai. L'absoute par M. le doyen de Lannoy. Il y avait, dans l'énorme assistance, beaucoup de prêtres des environs.

Un incident s'est produit au cimetière. Au moment où l'on descendait le corps dans la fosse, une pierre tombale a été renversée sur un des aides, M. Chockel, maréchal-ferrant. Il a été blessé à la tête et à la main droite : M. le pharmacien Posteaux lui a, sur-le-champ, donné les premiers soins.

M. le curé Dillies va aussi bien que possible : il jouit d'une entière lucidité d'esprit. D'après M. le docteur Castiaux, la guérison n'est plus qu'une affaire de jours. Il se rappelle que, descendant son escalier, une bougie à la main, il a été frappé au moment même où l'on éteignait la lumière. Il déclare qu'il reconnaîtrait l'assassin entre mille, si on le lui présentait.

On croit savoir que celui-ci a tenté de pénétrer dans les chambres de M. le curé et de la servante ; mais les portes étaient fermées. En désespoir de cause, il s'est caché pour attendre le réveil de ses victimes.

Détail important. On a trouvé, à la cave, du papier contenant du tabac à priser : ce papier provient du débit de tabac d'Ascq. Or, ni le curé ni la servante ne prisaient. Le mouchoir qui a servi à étrangler le curé est en cotonnade de Rouen ; des recherches sont également dirigées de ce côté.

Enfin, d'après les derniers bruits, l'assassin serait à Lille, traqué de près. Toutes les portes de Lille seraient gardées par des agents possédant son signalement.

Le départ des conscrits. — Une grande partie du contingent de la classe de cette année a quitté Roubaix dans la matinée de jeudi ; deux cents conscrits environ.

Samedi prochain aura lieu un second départ qui sera plus important encore, celui des jeunes gens versés dans les régiments d'artillerie. Le 18 courant, les conscrits incorporés dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique seront mis en route sur l'Algérie. La réunion de ces derniers doit se faire à Arras pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Le nombre des conscrits ne s'élève pas cette année à moins de six cents. Leur départ a provoqué une grande animation à la gare ; un grand nombre de parents les ont accompagnés à Lille.

Société de Géographie. — La réouverture des cours et conférences de la saison 1890-1891 pour la Société de Géographie, (section de Roubaix) aura lieu le samedi 15 novembre, à 8 heures et demie du soir, dans le local de la Bourse.

Voici l'ordre du jour de cette séance :

Discours de M. Henry Bossut, président ; proclamation des lauréats du concours de 1890 ; conférence de M. Paul Vibert, membre de la Société de Géographie commerciale et secrétaire-adjoint de l'Union Coloniale et Maritime, de Paris. Canal de l'Océan à la Méditerranée avec projections.

La deuxième conférence sera faite le samedi 22 novembre par M. Ch. Seller, explorateur, qui traitera du Sénégal.

Le banquet trimestriel de l'Union artistique et littéraire aura lieu le samedi, 15 novembre, à 8 heures et demie du soir, à l'hôtel Ferraille.

Cette réunion sera des plus attrayante, le président d'honneur, M. Gustave Nadaud, et le chansonnier lillois, Desrousseaux, ont promis d'y assister.

Une saisie aux Halles. — Jeudi matin, M. Leclercq, sous-inspecteur des denrées alimentaires a saisi aux halles vingt kilogrammes de *flottes* reconnues impropres à la consommation. C'était ce qui restait d'une expédition importante, 420 caisses avaient déjà été vendus au public.

Une adjudication pour les effets d'habillement de coiffure et d'équipement destinés au personnel de la police aura lieu le mardi 9 décembre, à onze heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville. Le devis pour les effets d'habillement s'élève à la somme de 7121,25 ; celui des képis est de 1366 francs et celui des ceinturons de 632 fr.

L'œuvre des Eglises pauvres instituée à Roubaix sous le patronage de Ste-Elissabeth, fera chanter le jeudi 20 novembre prochain, à cinq heures du soir, un salut en l'église Notre-Dame. L'instruction sera donnée par un R. P. Jésuite. On y fera une quête au profit de l'œuvre qui organise en ce moment une exposition d'ornements brodés et confectionnés par les Dames de l'Association. Cette exposition aura lieu dans une des salles attenantes à l'église Notre-Dame, du dimanche 16 au jeudi 20 novembre.

Le Cercle Polyglotte. — Le banquet des sociétaires, qui devait avoir lieu samedi prochain, est remis à une date ultérieure pour cause de coïncidence avec une fête intime, donnée par une autre société de la ville.

Un accident rue de Lannoy. — Le domestique d'un marchand de faïences, M. Louis Pérot suivait mercredi soir la rue de l'Alma, portant un panier de verreries qu'il devait livrer dans la rue Blanchemaille. En face du tissage mécanique de MM. Philippe Scamps et Cie il mit le pied dans un creux, trébucha et tomba. Il dut avoir recours à l'aide des passants pour se faire transporter dans maison voisine. Un docteur constata que M. Pérot avait la cheville droite démise et une fracture au bras droit. De plus, il avait aux mains de nombreuses coupures provenant du verre brisé.

Après un premier pansement, il a été reconduit en voiture chez lui, rue Daubenton.

Un enfant brûlé. — Un accident s'est produit mercredi soir dans la cour de l'Aigle d'or, rue de la fosse aux chênes. Un enfant de 10 ans, Kléber Courmain, en l'absence de ses parents, enfonça le tisonnier dans le feu pour le faire chauffer à blanc. Il y avait sur le couvercle du feu une marmite d'eau bouillante, l'enfant voulut attiser le feu mais la marmite se renversa sur lui. Le pauvre petit reçut sur tout le corps le liquide en ébullition et fut affreusement brûlé. Des voisins accoururent et lui donnèrent des soins. L'enfant eut plusieurs syncopes : Un médecin appelé en toute hâte déclara que son état était grave. Il fut transporté le même soir à l'Hôtel-Dieu.

Abus de confiance. — Il y a quelques jours, un voyageur de commerce, né à Bruxelles et nommé Eugène Delcroix, descendait à l'estaminet de M. Théry, rue Pierre Motte, et y demandait une chambre. Le lendemain, il raconta à Mme Théry que depuis quelque temps il ne faisait plus d'affaires et la supplia de lui servir d'intermédiaire pour lui trouver un emploi à Roubaix. Mme Théry, prise de pitié pour ce pauvre garçon, lui remit une pièce de drap d'une valeur de cent francs et le chargea d'en opérer la vente en détail.

Delcroix accepta et se mit en route. Le soir il ne revint pas ; le lendemain et les jours suivants, il ne donna pas davantage signe de vie. Mercredi soir, il revint sans la pièce de drap et avouant qu'il n'avait plus l'argent provenant de sa vente. Mis en présence de la police, Delcroix avoua les faits qui lui étaient reprochés. Il a été arrêté et conduit au dépôt de sureté du 3e arrondissement.

Un escroc. — Dans la soirée de mercredi, un individu de mise correcte et disant habiter une rue voisine de la Fosse-aux-Chênes, se présentait chez M. Hector E..., marchand de merceries, rue Drouot : il demandait qu'on lui fit voir des cravates. M. E... lui en présenta un certain nombre, toutes étaient d'un prix inférieur à celui que fixait le client. Bref son choix s'arrêta sur des plastrons d'une certaine valeur. Il demanda alors à M. E.. de vouloir bien lui en remettre quatre, sous prétexte de consulter sa femme. M. E... consentit, mais, depuis ce moment, il n'a plus revu l'individu : lorsqu'il voulut se mettre à sa recherche il constata que l'adresse donnée était fausse ; il avait été victime d'un vulgaire escroc.

Nous avons dit qu'une femme de la rue d'Arcole venait d'être expulsée de France par arrêté préfectoral, pour excitation de mineures à la débauche. Contrairement à ce qu'on croit, elle n'a jamais subi de condamnation pour faits de même nature.

Les arrestations de mercredi. — Un gaillard de 26 ans, Gustave Liem, né à Gand, et se faisant passer pour ouvrier boulanger, a été trouvé, dans la nuit de mercredi à jeudi, rodant sur la grand'place. Comme les agents lui demandaient ce qu'il faisait à cette heure, il répondit qu'il était à la recherche d'un logement. Il ne put indiquer ni son adresse, ni le métier qu'il faisait : lorsqu'il fut fouillé au poste, il n'avait sur lui ni papiers ni argent pour justifier de ses moyens d'existence et de son identité. Il a été écroué au dépôt de sûreté.

— Un rassemblement s'était formé, mercredi soir, autour d'une femme de 25 ans environ, dont la mise déplorable et les allures excentriques attiraient l'attention des passants. C'était une fille de mœurs légères arrivée à Roubaix. Elle se nomme Sophie Rousselle et habite le faubourg de la Madeleine à Lille. Elle a été dirigée sur Lille.

— Etre sous le coup d'un arrêté d'expulsion et aller demander un secours au poste de police, c'est le comble de la témérité. C'est ce qu'a fait jeudi soir, un ouvrier tisserand, Henri Roolf qui était sorti de prison depuis quelques jours seulement. Naturellement il a été reconnu, et il a été mis au dépôt du 2e arrondissement.

Un précoce vaurien. — Dans l'après-midi de jeudi, un habitant de Croix, M. Emile Savy, demeurant rue du Château, passait rue des Fondeurs. Son attention fut appelée par les menaces que proférait un jeune enfant contre un jeune homme, M. Ivis Herbert. Voici ce qui s'était passé. Le gamin avait été mis hors de la classe, à cause de sa méchanceté. M. Herbert, qui le connaissait, lui fit des remontrances mais le gamin prit une poignée de boue et la lui lança à la figure : le jeune homme voulant réprimer cette insolence donna un soufflet au gamin ; celui-ci, hors de lui, saisit son sabot et le jeta à la figure du jeune homme qui reçut une blessure assez profonde. M. Savy se rendit au poste de police pour prévenir les agents de ce qu'il venait de voir. Le gamin a été conduit au dépôt et a fait l'objet d'un procès-verbal.

Au tribunal de simple police. — Audience du 13 novembre. — Présidence de M. Pannier.

Aujourd'hui, il y a une centaine d'affaires inscrites au rôle : inutile de dire qu'une véritable cohue encombre la malsaine salle des séances, et reflue jusque dans les couloirs.

La distribution copieuse des amendes commence à deux heures précises : cochers en contravention, ménagères en défaut pour le balayage, industriels qui popularisent le *posez marquez*, débitants de légumes qui débitent après l'heure réglementaire, la série coutumière des jeunes maraîchers, cabaretiers mélomanes, cabaretiers qui retiennent les consommateurs à des heures indues, étrangers qui n'ont pas fait leur déclaration — tous y passent.

A un jeune homme qui s'est livré à l'hygiénique exercice du vélocipède, sur un trottoir, un franc d'amende, à une femme dont le chien a tâté les mollets d'un gamin, trois francs ; à un jeunes gens de Wattrelos qui ont lancé des arénités à une tisserande qui leur refusait du café, trois francs ; à une jeune dame qui a jeté de l'eau dans les jambes des passants, deux francs.

A un charcutier qui a insulté une cliente dont l'appréciation sur son pâté lui plaisait peu, deux francs ; à un conducteur « en rac » qui a frappé son cheval avec le manche de son fouet, trois francs ; on appelle Napoléon X..., c'est une femme qui se présente : ce singulier Napoléon se retire sans être entendu.

Se présentent à la barre une jeune maraudeuse et son père. Le père dit qu'il est le père, d'une certaine manière. Sur demande d'explication de M. le Président, il explique cette certaine manière à la grande joie de l'auditoire. Sa fille est condamnée et il est déclaré civilement responsable ; mais au moment de quitter le tribunal, il se refuse énergiquement à emmener avec lui la jeune maraudeuse : « Plutôt mourir à la barre ! » s'écrie-t-il.

— « Allez mourir ailleurs... » lui glisse doucettement M. le Président.

Croix. — Une somme de 20 francs, une paire de chaussures et un lapin ont été volés, dans la nuit de mercredi à jeudi, chez M. Risselin, à l'estaminet du *Piqueur*. Auteurs inconnus.

Wasquehal. — *Mort subite.* — M. Constant Brey, âgé de 76 ans, ouvrier employé chez M. Wilpernie, ancien établissement Watt, a été trouvé mort jeudi, à sept heures du matin, dans la salle des générateurs.

M. le docteur Jacquard a déclaré qu'il avait succombé à la suite d'une congestion cérébrale.

Wattrelos. — Une jeune fille d'Herseaux, Mlle Eugénie Duhamel, passant au hameau du Petit-Audenaerde, mercredi après-midi, aperçut un individu couché dans un champ. Sans aucune provocation, celui-ci lança à la tête de la jeune fille une pierre qui l'atteignit au front et lui fit une large blessure d'où le sang s'échappa avec abondance. Mlle Duhamel s'évanouit à moitié, l'individu accourut sur elle et lui asséna un coup de poing dans la poitrine, puis il s'enfuit à toutes jambes en lui disant : « Cela vous apprendra à parler de moi. »

La jeune fille prétend n'avoir jamais vu cet homme, que l'on croit même étranger au pays. On se perd en conjectures sur les motifs de cette agression.

— Un ouvrier tisserand, M. Henri Desquiens, rentrant chez lui, mercredi soir, au hameau de la vieille place, ne vit pas une brouette qu'un individu avait laissée sur le coté de la route, il se jeta dessus et eut la jambe droite fracturée. On fut obligé de le transporter chez lui.

— Une tentative de vol a été commise dans la nuit de mercredi à jeudi chez un fermier du Sapin Vert, M. Henri W... *Les voleurs ont essayé de fracturer* la porte de l'habitation, mais le crochet en fer dont ils se sont servis a cassé dans la serrure. Ils se sont rendus ensuite dans les dépendances de la ferme ; les instruments aratoires ont été déplacés mais on n'a constaté la disparition d'aucun objet.

On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« *Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-zingueurs.* — Réunion générale, dimanche 16 novembre à 6 heures précises, au siège social, 52, rue de l'Epeule.

» Ordre du jour : 1. Renouvellement de la commission ; 2. Lecture et discussion du règlement de la fédération ; 3. Questions diverses et importantes ; 4. Situation financière. Tous les membres sont instamment priés d'assister à cette réunion. »

Conseil du jour. — Aucune boisson n'est meilleure, plus saine et plus rafraîchissante que notre Eau de Vals, source « Les Célestins » prime du journal, mêlée au vin ou aux sirops. Envoi d'une caisse de 50 bouteilles contre mandat-poste de 15 fr. adressé à l'administration du journal. Les frais de port se payent en plus et à part, au moment de la livraison. 6

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

Musique municipale. — En présence des nombreuses demandes de places qui se produisent pour le concert du 15 courant, la Commission de la Musique Municipale, nous prie d'informer le public que la fête est exclusivement réservée aux membres protecteurs et honoraires. Les personnes qui désirent assister au concert auront donc à faire parvenir leurs demandes sans aucun retard à M. Six-Scrive, président, rue du Château, ou à M. Jules Catteau, vice-président, rue de Tournai.

A cet effet, il est bon de rappeler que les cotisations annuelles sont de :

25 fr. pour les membres protecteurs et leur famille, 15 fr. pour les membres honoraires et leur famille. 10 fr. pour les membres honoraires, cartes personnelles.

Les personnes qui n'auraient pas pu signer avant le concert pourront le faire en arrivant, une liste sera déposée au contrôle.

Cercle du Petit-Château. — Le tirage de la tombola organisée pour l'équipement de la fanfare aura lieu dimanche prochain 16 novembre, à l'issue d'un concert offert à cette occasion et qui est fixé à 5 h. 1/2 du soir.

Les voleurs à la vrille. — On sait combien de vols ont été commis, l'année dernière, tant à Tourcoing qu'à Mouveaux, au moyen de trous de vrille, percés dans les portes et volets, à la hauteur des verrous, qu'on ouvrait ensuite au moyen d'un fil de fer. C'est encore par ce moyen qu'on s'est introduit chez les époux Descamps, petits cabaretiers, au Hallot. Dans la nuit du 11 au 12, un trou de vrille a été percé au volet ; un carreau a été enduit d'argile délayée, qu'on a cassé sans faire de bruit. Puis, la fenêtre ouverte, on est entré dans la place d'estaminet. On a pris, dans le tiroir du comptoir resté ouvert, quelques sous qu'on y avait laissés. On a également emporté deux litres, eau-de-vie et genièvre ; du fromage et quelques tranches de pain d'épice.

Les rodeurs sont nombreux et deviennent de plus en plus audacieux : il est prudent de redoubler de vigilance et de précautions.

Le vol de la rue de la Latte. — Nous avons dit qu'un supplément d'enquête avait été ordonné, concernant les vols de numéraire imputés au domestique Van Ingelaendt au préjudice de M. Odoux. Un relevé fait avec le plus grand soin, il résulterait que, du mois de juillet à fin octobre, en supposant, ce qui n'est certainement pas, que le prévenu n'ait fait d'autre dépense, que payer son logement et sa pension, il y aurait encore plus de 300 fr. d'écart entre les sommes qu'il a reçues comme salaires, et celles qu'il a soldées pour différentes acquisitions.

Cependant les recherches n'ont été faites qu'à Tourcoing ; et on a la certitude que des achats ont été faits au dehors.

Abus de confiance. — L'une des plus importantes maisons de spiritueux de notre ville avait à son service, en qualité de voyageur, un sieur Arthur C..., d'origine belge, demeurant au Blanc Seau. Au mois de juin dernier, on s'aperçut que le commis n'avait pas versé au bureau toutes les sommes qu'il avait touchées, chez différents clients pour le compte des patrons. Aux demandes d'explications qui lui furent adressées, il répondit d'abord par des faux-fuyants et qu'il se mettrait en règle le jour même. Il sortit et s'empressa de passer la frontière. Depuis on ne l'a pas revu.

Il fallut longtemps pour faire un relevé exact des nombreux détournements de l'employé infidèle. De plus, on avait espéré que la famille serait intervenue, pour désintéresser les négociants lésés. Les promesses faites n'ayant pas été tenues, plainte a été déposée entre les mains du commissaire du 1er arrondissement. Les sommes que s'est indûment approprié Arthur C.. s'élèvent à environ 800 francs.

Une vache échappée de l'abattoir. — Mercredi, vers quatre heures de l'après-midi, une vache faisant partie d'un troupeau qu'on s'efforçait, avec beaucoup de difficultés, de faire entrer à l'abattoir, parvint à s'échapper et parcourut d'une course affolée plusieurs rues de la ville.

FEUILLETON DU 15 NOVEMBRE 1890.—N° 41

LE CRIME D'UNE SAINTE

Grand roman inédit

DEUXIÈME PARTIE

XIV

La Messe de Minuit

La maîtresse d'école toujours le nez dans sa musique, un peu plus rouge, un peu plus émotionnée, n'avait pas levé les yeux, et certes l'absence de Corvol lui avait échappé.

C'est à peine d'ailleurs si elle avait duré un quart d'heure...

Il regarda ses vêtements.

Pas une goutte de sang !

L'office s'achevait.

Le prêtre étendait ses mains vers les fidèles pour les bénir.

L'orgue se déchaîna superbe et majestueux.

— Mes compliments bien sincères, madame Renaud,